

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 4 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre décembre à dix-huit heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

Présents : Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Aurélien FERRAND, Sonia FLOCH, Jean-Hervé GOARNISSON, Annick LE GALL, Rémy LE MEUR, Laurence LE ROY-TASSEL, Éric LE SCANFF, Cyrielle MOY, Françoise NORMAND, Hervé TILLY, Édouard TROLES, Paul UGUEN

Absents : Néant

Procurations : Néant

Secrétaire de séance : Cyrielle MOY

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 novembre 2025

Objet : Vente de la maison KERNEC – Modification du prix de vente

Monsieur Le Maire rappelle la délibération n°328/20 du 27 mai 2025 qui instituait le prix de vente du bâtiment « Maison Kernec » sise 2 Place du Martray, cadastré AB 382 (maison d'habitation de 96 m²), AB 381 (garage de 17 m²) et AB 383 (partie garage uniquement) à 54 000 € net vendeur, frais notariés à la charge de l'acquéreur.

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal avoir eu une proposition d'achat d'un acquéreur potentiel au prix de 45 000 €, honoraires d'agence inclus, soit 40 000 € net vendeur.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal de pouvoir procéder à la vente de ce bâtiment au prix de 45 000 €, honoraires d'agence inclus, soit 40 000 € net vendeur, frais notariés à la charge de l'acquéreur et de procéder à la signature de tous les documents nécessaires à la vente de ce bien.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise la vente de ce bâtiment au prix de 45 000 €, honoraires d'agence inclus, soit 40 000 € net vendeur, frais notariés à la charge de l'acquéreur,
- Autorise Monsieur Le Maire à procéder à la signature de tous les documents nécessaires à la vente de ce bien.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Eric CLOAREC

La secrétaire de séance,

Cyrielle MOY